

PMRA APPROVED – MM

Sub. No. 2011-3595 URMULEs D.3.2: 2009-5343, 2009-5344 and 2010-5876

21FEB2012

HERBICIDE INFINITY



GROUPE 6 & 27 HERBICIDE

COMMERCIAL

Concentré Émulsifiable

AVERTISSEMENT



POISON

RINÇER



TROIS FOIS

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 28738
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE :

Pyrasulfotole 37,5 g/L
Bromoxynil (présent sous forme d'esters d'octanoate
et d'heptanoate mélangés) 210 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,
Calgary, AB T2C 3G3

CONTENU NET:
1 L - Vrac

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER
LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

Herbicide INFINITY

Table des matières :

Section numéro :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	Le produit	1
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité	2
	Premiers soins et renseignements toxicologiques	3
	Dangers environnementaux	4
	Entreposage	5
	Élimination et Décontamination	6
	Avis à l'utilisateur	7
MODE D'EMPLOI	Mauvaises herbes supprimées et dose d'emploi	8
	Utilisation dans les cultures	9
	Mélanges en cuve	10
	Cultures à usage limité	11
	Instructions d'application et précautions	12
	Alimentation du bétail et délai d'attente avant la récolte	13
	Recommandations sur la rotation des cultures	14
	Instructions de mélange	15
	Nettoyage du pulvérisateur	16
	Gestion de la résistance aux herbicides	17

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,
Calgary, AB T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1: LE PRODUIT

L'herbicide INFINITY est un herbicide de postlevée qui supprime un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (de printemps, dur et d'hiver), l'orge, le triticale, la phléole des prés (production de semences seulement), et certaines autres cultures à usage limité..

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 2: PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS, ET DÉLAIS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en cuve, lire et suivre tous les modes d'emploi, y compris les sections portant sur les doses, les restrictions et les mises en garde relatives au broutage de chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Entre les deux étiquettes de produit, prendre les mesures de précaution les plus rigoureuses en matière de mélange, de chargement et d'application.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Vêtements et équipement protecteurs :

Pour réduire l'exposition, prendre les précautions suivantes :

- Tous les opérateurs doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long. Il faut également porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques durant les opérations de mélange et de chargement. Porter également des gants résistant aux produits chimiques durant les activités de réparation et de nettoyage.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants pour les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des réglages du pulvérisateur et des buses. NE PAS PORTER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.

- Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.

Délai de sécurité :

Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

SECTION 3: PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient des distillats de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

SECTION 4: DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. Ne pas appliquer ni vider ou rincer l'équipement de pulvérisation sur des arbres ou d'autres plantes désirables, ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou aux endroits où le produit chimique peut être lessivé ou s'infiltrer jusqu'à leurs racines.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant les épandages. Ne pas

contaminer ces systèmes par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

SECTION 5: ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.

Ne pas entreposer à des températures inférieures à -20° C.

Si le produit reste entreposé pendant au moins un an, bien agiter ou mélanger avant l'emploi.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

SECTION 6: ÉLIMINATION ET DECONTAMINATION

Élimination du contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

SECTION 7 : AVIS À L'UTILISATEUR

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 : MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ET DOSE D'EMPLOI

L'application de l'herbicide INFINITY à raison de 0,83 L/ha et conformément aux recommandations sur l'étiquette permettra la suppression des espèces de mauvaises herbes suivantes :

MAUVAISE HERBE À FEUILLES LARGES ¹	STADE RECOMMANDÉ
Laiteron potager Stellaire moyenne Gaillet gratteron ^{2,4} Chardon des champs (répression seulement) Petite herbe à poux Pissenlit (répression seulement) ³ Sagesse-des-chirurgiens Grande herbe à poux ² (répression seulement) Ortie royale Kochia à balais Chénopode blanc Persicaire pale Laiteron des champs (répression seulement) Amarante à racine rouge Mauve à feuilles rondes (répression seulement) Soude roulante Bourse-à-pasteur Arroche étalée ² (répression seulement) Tabouret des champs Canola spontané (comprend les variétés habituelles et celles tolérant les herbicides) Renouée liseron Moutarde des champs	Stade 1 à 6 feuilles Stade 1 à 6 feuilles 1 à 6 verticilles Jusqu'à 30 cm de haut Stade 1 à 6 feuilles Jusqu'à 10 cm de haut et 25 cm de diamètre Jusqu'à 10 cm de haut State 1 à 6 feuilles Stade 1 à 6 feuilles Jusqu'à 10 cm de haut Stade 1 à 6 feuilles Stade 1 à 6 feuilles Stade 1 à 6 feuilles Stade 1 à 6 feuilles Stade 1 à 6 feuilles Jusqu'à 10 cm de haut Stade 1 à 6 feuilles Stade 1 à 10 feuilles Stade 1 à 6 feuilles Stade 1 à 6 feuilles Stade 1 à 6 feuilles Stade 1 à 6 feuilles

¹ Comprend les biotypes résistant aux ALS (Groupe 2).

² Pour la suppression du gaillet gratteron au stade de croissance de 4 à 6 verticilles, et la répression de la grande herbe à poux et de l'arroche étalée, ajouter du sulfate d'ammonium à raison de 500 g/ha (solution à 99 %) ou de 1 L/ha (solution à 49 %). Si un produit contenant une concentration différente de sulfate d'ammonium est utilisé, veuillez ajuster la dose en conséquence.

³ Comprend les plantules et les rosettes ayant survécu à l'hiver.

⁴ Comprend les biotypes résistant à l'acide indole-acétique (Groupe 4).

- Des averses dans l'heure suivant l'application peuvent en réduire l'efficacité.
- Pour des résultats optimums, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance, selon les stades de croissance indiqués.
- Dans des conditions de stress et/ou de couvert végétal dense de la culture, une application hâtive permettra une meilleure suppression des mauvaises herbes.
- Les mauvaises herbes qui poussent dans des conditions environnementales défavorables, comme une sécheresse, seront moins sensibles à l'herbicide INFINITY.

SECTION 9 : UTILISATION DANS LES CULTURES

L'herbicide INFINITY peut être appliqué sur les cultures suivantes, aux stades de croissance indiqués :

CULTURE	STADE DE CROISSANCE
Blé de printemps Blé dur* Blé d'hiver Orge de printemps Phléole des prés (production de graines seulement) Triticale	Les cultures peuvent être traitées entre le stade de croissance 1 feuille et le moment où la feuille étendard est tout juste visible mais encore enroulée.

* Pour utilisation uniquement dans les Prairies et dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique.

- L'application au-delà de l'émergence de la feuille étendard peut endommager la culture.
- Ne pas appliquer sur une culture subissant un stress causé par des conditions météorologiques défavorables, le gel, un faible degré de fertilité, la sécheresse, le sol saturé d'eau, les dommages causés par les maladies ou les insectes, car la culture pourrait être endommagée.
- NE PAS appliquer dans les cultures contre-ensemencées de légumineuses.

SECTION 10 : MÉLANGES EN CUVE

Pour supprimer les espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'herbicide INFINITY seulement, ainsi que les graminées, l'herbicide INFINITY peut être mélangé en cuve à raison de 0,83 L/ha avec l'un des herbicides suivants. Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir d'autres instructions sur le mode d'emploi, les restrictions et les précautions, et toujours respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) des produits utilisés dans le mélange en cuve.

Culture	Produit d'association	Dose du mélange en cuve	Mauvaises herbes supprimées	Stade de croissance
Blé (de printemps et dur), orge Pour utilisation uniquement dans les Prairies et la région de la rivière de la Paix en C.-B.	Puma ¹²⁰ Super*	0,770 L/ha	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide INFINITY utilisé seul, ainsi que folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque et échinochloa pied-de-coq	Le blé (de printemps et dur) peut être traité à partir du stade 1 à 6 feuilles, plus 3 talles. L'orge peut être traité à partir du stade 1 à 5 feuilles, plus 2 talles.
		0,385 L/ha	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide INFINITY utilisé seul, ainsi que sétaire verte	Appliquer lorsque les graminées annuelles sont au stade 1 à 6 feuilles (jusqu'à l'émergence de la 3 ^e talle)
Blé (de printemps et dur), orge	Puma Advance*	1,02 L/ha	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide INFINITY utilisé seul, ainsi que folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque et	Le blé (de printemps et dur) et l'orge peut être traité à partir du stade 1 à 6 feuilles, plus 3 talles. Appliquer lorsque les

			échinochloa pied-de-coq	graminées annuelles sont au stade 1 à 6 feuilles (jusqu'à l'émergence de la 3 ^e talle).
Blé (de printemps et dur) Pour utilisation uniquement dans les Prairies et la région de la rivière de la Paix en C.-B.	Mélange en cuve herbicide Horizon*	Horizon 240 EC à raison de 230 mL/ha plus adjuvant Score à 0,8 % v/v	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide INFINITY utilisé seul, ainsi que folle avoine, avoine (cultivée) spontanée, sétaire verte (millet sauvage), sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et suppression des graines de l'alpiste des Canaries spontané	Le blé (de printemps et dur) peut être traité du stade 2 feuilles jusqu'au début du stade de la feuille étendard (nombre total de feuilles y compris les talles). Appliquer lorsque la folle avoine ou les graines de l'alpiste des Canaries spontané sont au stade 1 à 6 feuilles et avant l'émergence de la 4 ^e talle, lorsque l'avoine (cultivée) spontanée est au stade 3 à 6 feuilles et avant l'émergence de la 4 ^e talle, et lorsque la sétaire verte (millet sauvage), la sétaire glauque et l'échinochloa pied-de-coq sont au stade 1 à 5 feuilles.
Blé de printemps, orge	Axial 100EC*	Axial 100 EC à raison de 600 mL/ha plus adjuvant Adigor à 700 mL/ha	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide INFINITY utilisé seul, ainsi que folle avoine, sétaire verte (millet sauvage), sétaire glauque, avoine (cultivée) spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontané et panic millet.	Le blé de printemps et l'orge peut être traité jusqu'au début du stade de la feuille étendard. Appliquer lorsque les graminées annuelles sont au stade 1 à 6 feuilles, avant que l'émergence de la 4 ^e talle.
Blé (de printemps, dur et d'hiver), Orge, Triticale	Achieve Liquide*	Achieve Liquide à raison de 0.5 L/ha plus adjuvant Turbocharge à 0.5% v/v	Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide INFINITY utilisé seul, ainsi que folle avoine, avoine (cultivée) spontanée, sétaire verte (millet sauvage), sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq et l'ivraie de Perse.	Appliquer lorsque folle avoine et avoine (cultivée) spontanée sont au stade 1 à 6 feuilles, sétaire verte (millet sauvage), sétaire glauque sont au stade 1 à 5 feuilles, et échinochloa pied-de-coq et l'ivraie de Perse sont au stade 1 à 4 feuilles.

* Pour la suppression accrue du gaillet gratteron au stade de croissance de 4 à 6 verticilles, ajouter du sulfate d'ammonium à raison de 500 g/ha (solution à 99 %) ou de 1 L/ha (solution à 49 %). Si un produit contenant une concentration différente de sulfate d'ammonium est utilisé, veuillez ajuster la dose en conséquence.

SECTION 11 : CULTURES À USAGE LIMITÉ

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur l'étiquette ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assume tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

CULTURES	DOSE DE L'HERBICIDE INFINITY	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	INSTRUCTIONS D'APPLICATION
Ivraie vivace (semis et établi, cultivées pour le fourrage ou la production de semences) Fétuque rouge (établi, cultivées pour le fourrage ou la production de semences) Brome (établi, cultivées pour le fourrage ou la production de semences)	0,83 L/ha	Mauvaises herbes indiquées sous la Section 8.	• Appliquer l'herbicide INFINITY quand les cultures sont entre le stade de croissance 1 feuille et le moment où la feuille étendard est tout juste visible mais encore enroulée, et quand les mauvaises herbes sont au stade indiqué sous la Section 8. • Appliquer une fois par saison. • L'application au-delà de l'émergence de la feuille étendard peut endommager la culture. • Ne pas appliquer sur une culture subissant un stress causé par des conditions météorologiques défavorables, le gel, un faible degré de fertilité, la sécheresse, le sol saturé d'eau, les dommages causés par les maladies ou les insectes, car la culture pourrait être endommagée. • Ne pas appliquer dans les cultures contre-ensemencées de légumineuses. • Ne pas permettre le pâturage dans les cultures traitées dans les 7 jours suivant l'application, ni couper comme foin dans les 30 jours suivant d'application. • Consulter les Sections 8 et 12 pour plus d'information concernant les directives d'application et les précautions.

SECTION 12 : INSTRUCTIONS D'APPLICATION ET PRÉCAUTIONS

- Appliquer une fois par saison.
- Pour des résultats optimums, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance.
- Lorsque le temps est frais et sec, l'action du produit peut être réduite ou retardée. Le degré de suppression des mauvaises herbes peut également être moins élevé si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont couvertes de poussière ou en présence d'une rosée abondante, de brouillard ou de bruine/pluie.
- Si la culture subit un stress lié à des conditions environnementales anormales, remettre l'application à plus tard, lorsque ces conditions seront terminées et après que la culture et les mauvaises herbes auront repris une croissance active.
- Suivre les directives énumérées aux sections 8, 9 et 10 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- Éviter le contact avec des plantes ou des cultures désirables résultant d'une application directe ou d'une dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages importants peuvent se produire.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour contrôler des organismes nuisibles aquatiques.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

ZONES TAMPONS :

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (m) requises pour la protection des :		
			Habitats dulcicoles d'une profondeur :		Habitat terrestre
			Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge, triticales, phléole des prés (production de graines seulement), ivraie vivace, fétuque rouge, brome		1	1	5
Voie aérienne	Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge, triticales, phléole des prés (production de graines seulement), ivraie vivace, fétuque rouge, brome	Aéronef à voilure fixe	10	1	375
		Aéronef à voilure tournante	10	1	225

*Dans le cas d'un traitement à l'aide d'un pulvérisateur de grandes cultures, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) des produits utilisés dans le mélange en cuve.

APPLICATION AVEC UN PULVÉRISATEUR DE GRANDE CULTURE

- **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe ne doit pas se situer à plus de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.
- L'application de l'herbicide INFINITY doit être faite en utilisant au moins 46,8 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa, ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h.
- Lorsque l'herbicide INFINITY est mélangé en cuve avec un produit d'association, s'assurer de lire l'étiquette du produit d'association relativement à la quantité d'eau minimale recommandée.
- Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat en acier inoxydable orientées à 80° ou 110° pour obtenir une couverture optimale.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.
- Une couverture complète uniforme est importante pour obtenir une suppression constante des mauvaises herbes. Il faut utiliser des volumes d'eau supérieurs lorsque les couverts des cultures et des mauvaises herbes sont denses, afin d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.
- Éviter le recoupement de pulvérisation; fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages aux cultures résultant d'une application excessive.

APPLICATION AÉRIENNE

- **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classification moyenne de la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, la distribution des buses sur la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.
- Appliquer l'herbicide INFINITY seul ou dans des mélanges en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'épandage aérien), dans au moins 28,1 litres d'eau par hectare, à une pression minimale de 300 kPa.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées qui sont indiquées sur l'étiquette.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'épandage aérien

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appeler Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

- Ne pas appliquer sur un terrain présentant un risque de ruissellement de surface vers des systèmes aquatiques.
- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans l'heure suivant l'application. Dans le cas d'un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association et respecter l'intervalle le plus restrictif.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire – Épandage aérien

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
- Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions relatives au produit :

- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toutes questions, appeler le fabricant au 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

SECTION 13 : ALIMENTATION DU BÉTAIL ET DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE

NE PAS permettre le pâturage dans les cultures d'ivraie vivace, de fétuque rouge ou de brome dans les 7 jours suivant l'application, ni couper comme foin dans les 30 jours suivant l'application.

NE PAS permettre le pâturage dans les autres cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage ou foin dans les 25 jours suivant d'application.

NE PAS récolter le blé ou le triticale pour le grain ou la paille dans les 50 jours suivant l'application.

NE PAS récolter l'orge pour le grain ou la paille dans les 45 jours suivant l'application.

Dans le cas d'un mélange en cuve, toujours respecter le délai d'attente avant la récolte le plus long indiqué sur les étiquettes des produits d'association.

SECTION 14 : RECOMMANDATIONS SUR LA ROTATION DES CULTURES

Seules les cultures qui suivent ont été testées en plein champ et peuvent être semées en toute sécurité, à l'intervalle prescrit, après une application d'herbicide INFINITY. Pour éviter tout risque de dommages aux cultures ultérieures après une application à la dose recommandée de l'herbicide INFINITY, respecter les cultures et l'intervalle de semis qui figurent sur cette étiquette, ou sur l'étiquette du produit d'association dans le cas d'un mélange en cuve, et toujours respecter l'intervalle de semis le plus long. Un essai biologique sur le terrain doit être effectué dans l'année précédant le semis d'une culture afin de confirmer la sécurité de cette culture.

CULTURE	INTERVALLE DE SEMIS
Luzerne	10 mois
Orge de printemps	10 mois
Graine de l'alpiste des canaries	10 mois
Canola	10 mois
Maïs de plein champ*	10 mois
Lin, y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique	10 mois
Lentilles	22 mois
Pois des champs**	10 mois
Pomme de terre	10 mois
Soja*	10 mois
Tournesol	10 mois
Avoine cultivée	10 mois
Tomate*	10 mois
Blé de printemps et dur	

* Est du Canada et Manitoba seulement.

** Les pois des champs peuvent être cultivés l'année suivant une application de l'herbicide Infinity sur les sols noirs, gris boisé et brun foncé. Ne pas semer de pois des champs l'année suivant une application de l'herbicide Infinity sur les sols bruns dont la teneur en matière organique est inférieure à 2,5 % et au pH supérieur à 7,5.

SECTION 15 : INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'herbicide INFINITY doit être appliqué à l'aide d'un matériel de pulvérisation propre et bien calibré. L'herbicide INFINITY est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau. Avant de verser l'herbicide INFINITY dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 15, « Nettoyage du pulvérisateur »).

1. Remplir le réservoir au quart ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou la conduite de dérivation.
2. Verser la dose appropriée d'herbicide INFINITY, tel qu'indiqué à la section 8, directement dans le réservoir. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et l'application. Ajouter les produits d'association, au besoin.
3. Remplir le reste du réservoir de la quantité d'eau requise.
4. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et l'application de l'herbicide INFINITY.

L'herbicide INFINITY peut se déposer s'il n'est pas agité. Si la bouillie de pulvérisation repose pendant au moins une heure sans agitation, agiter de nouveau la bouillie pendant au moins 10 minutes avant l'application.

SECTION 16 : NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation de l'herbicide INFINITY, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Vider complètement le réservoir et laver le réservoir, les rampes et les tuyaux avec de l'eau propre. Vider de nouveau.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et ajouter de l'ammoniac (solution d'ammoniac domestique à 3 %) à un taux de dilution de 1 % (1 litre d'ammoniac domestique dans 100 litres de solution de rinçage). Finir de remplir le réservoir d'eau. Agiter/recirculer et rincer la rampe et les tuyaux. Maintenir l'agitation pendant 10 minutes. Vider le réservoir complètement.

3. Répéter la deuxième étape.
4. Enlever les buses et les tamis et les faire tremper dans une solution d'ammoniac à 1 %. Inspecter les buses et les tamis et enlever les résidus visibles.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
6. Inspecter le réservoir pour y déceler des résidus visibles et répéter la deuxième étape, au besoin.
7. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

SECTION 17 : GESTION DE LA RÉSISTANCE AUX HERBICIDES

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide INFINITY fait partie du groupe 6 et 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide INFINITY et à d'autres herbicides du groupe 6 et 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide INFINITY ou d'autres herbicides du groupe 6 et 27 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
5. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
6. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant Bayer de votre région, ou appeler Bayer CropScience au numéro sans frais 1-888-283-6847.